

PRINTEMPS 2005

N°6

Quoi de neuf sur le plateau ?

ARGPP

LE JOURNAL DES RÉSIDENTS DU PLATEAU DE PLAISIR

ÉDITORIAL

Voici revenu le temps des examens, leurs révisions au soleil et des fêtes de plein air.

Nous allons nous aérer, profiter des jardins et des espaces verts. Revenant en même temps plus aigues les nuisances sonores : tondeuses, avions et bruits de voitures et on se prend à rêver d'un monde sans moteur... Et si on changeait nos habitudes ? on emmènerait les enfants à l'école à pied, on ferait nos petites courses en bicyclette, ça nous permettrait de rencontrer nos voisins tout en ménageant notre santé.

Allez, chacun fait un petit effort et tout le plateau gagne en convivialité !

Catherine DUHEM

SORTIE DECOUVERTE : CHARTRES

Samedi 16 avril, nous avons rendez-vous à 8h15, à la salle des fêtes pour une journée visite à Chartres. Après une heure de route, nous avons aperçu les 2 flèches de la cathédrale qui s'élancent majestueusement vers le ciel, dommage que le temps est brumeux.

A 10 h, nous franchissons les portes du Comité International du Vitrail, installé dans une ancienne grange du 13ème siècle, où une conférencière nous a expliqué clairement la technique de la rénovation des vitraux de toutes les cathédrales de France.

Une promenade touristique du centre ville, en petit train est prévue, mais un problème technique de dernière minute nous a contraint à faire un tour de la ville, à pied. Nous avons pu admirer une des plus belles maisons de Chartres, construite au début du 16ème siècle, aujourd'hui un restaurant à l'enseigne "La Truie qui file". Cette marche nous a permis de prendre "le vent" et de nous ouvrir l'appétit avant de déguster un bon repas au Boeuf Couronné.

Notre programme de l'après-midi est la visite guidée de la cathédrale et du COMPA (conservatoire de l'agriculture). Notre guide nous attend et c'est avec surprise que certains d'entre nous reconnaissent Mme SOUPEAUX, ancienne Plaisiroise des Gâtines. Elle nous fait découvrir avec toute sa connaissance liturgique, les secrets et les trésors de la cathédrale (vitraux, sculptures, labyrinthe).

Notre journée se termine au COMPA où les magnifiques tracteurs et autres machines outils sont bien entretenus et font l'admiration des visiteurs. Ce musée présente l'ancêtre des engins agricoles d'aujourd'hui et nous avons regardé ces drôles de machines utilisées par nos anciens. Nous devons penser au retour. C'est la tête pleine de délicieux parfums que nous regagnons Plaisir, ravis de cette magnifique journée.

Merci aux organisateurs et nous vous disons à la prochaine sortie.

Joëlle MARANJON



A VOS AGENDAS

Randonnée

Dimanche 5 juin 2005

rendez-vous : 9h15 devant l'ancienne école Jean Moulin.

journée de promenade en forêt, avec pique-nique

Fête de la ville : « Escales d'Ailleurs »

Samedi 11 juin 2005, parc du château à partir de 15h00

Comme les années précédentes, l'ARGPP sera présente sur le pôle enfance, proposera un atelier « terre » (modelage) et tiendra un stand confiserie.

Spectacle de fin d'année

Mardi 14 juin 2005 à 20h00, salle des fêtes des Gâtines

Les enfants des cours de gymnastique et d'expression corporelle fêteront la fin d'année en vous présentant un magnifique spectacle.

Forum des associations

Dimanche 11 septembre 2005

Présence de l'ARGPP. Profitez en pour venir vous renseigner et vous inscrire à nos activités.



EN BREF !

Bourse aux plantes

Beau succès pour cette nouvelle édition de bourse aux plantes. Une quinzaine de personnes a échangé ses nourrissons autour d'un café sous un soleil printanier. A l'an prochain encore plus nombreux ?

Une visite instructive

Le syndicat intercommunal organise deux visites de la station d'épuration du Val des Églantiers le 21 mai et le 4 juin à 10 heures.

Inscriptions au 01 30 81 91 49.

<http://perso.wanadoo.fr/argpp>

HELICOPTERES, AVIONS DE TOURISME ET NUISANCES SONORES

En 2005 l'Association de Défense contre les Nuisances à Plaisir, l'ADECNAP, ouvre le dossier des survols illicites des habitations riveraines de la forêt de Bois d'Arcy par les hélicoptères et les avions de tourisme.

De quoi s'agit-il ?

En octobre 2003, les pilotes d'hélicoptères et d'avions de tourisme qui accédaient ou quittaient l'aérodrome de Saint-Cyr l'École en passant par la verticale de la RN 12 se voyaient interdire ce trajet habituel. C'est en raison de nombreux survols illicites des habitations de la commune d'Élancourt que la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a interdit ce passage vers l'Ouest. Les pilotes ont donc décidé que la forêt de Bois d'Arcy, « la coulée verte », serait le nouveau trajet de sortie et d'entrée de l'aérodrome de Saint-Cyr l'École.

Rappelons que cette forêt, bordée de 3 000 habitations situées sur les communes de Villepreux, des Clayes-sous-Bois et de Plaisir, constitue depuis toujours une zone de verdure et de calme. Cette forêt et l'étang des Gâtines qui la borde sont des lieux de détente et de loisirs fréquentés assidûment par plusieurs centaines de personnes : groupes scolaires, centres aérés, groupes sportifs et promeneurs. Par ce seul fait, cette trajectoire ne devrait pas être utilisée, la législation interdisant le « survol de tout rassemblement de personnes » en raison des risques de chutes d'appareils. Et pourtant cette zone est devenue un couloir aérien où transitent plus de 150 appareils par jour, les week-ends ensoleillés. C'est en moyenne un passage toutes les 4 minutes et évidemment une fréquence plus grande en fin de matinée et en début de soirée. La largeur de ce couloir, 300 mètres dans sa partie la plus étroite, est à l'origine des problèmes suivants :

un niveau de bruit insupportable pour les riverains, des survols d'habitations systématiques à basse altitude, en infraction avec les règles de la navigation aérienne, des risques très réels de collisions et de « crash » d'appareils.

Les riverains de la forêt de Bois d'Arcy : quartiers de la Bretéchelle, des Gâtines, de la Bataille, de la Chaîne, de la Chataigneraie, du Buisson, du centre-ville sud de Plaisir, du Val Joyeux de Villepreux, des quartiers sud des Clayes-sous-Bois, la Castelleraie, le Parc de Diane, le Parc des Sports doivent se mobiliser pour demander aux autorités (DGAC) qu'un autre trajet soit adopté au plus tôt.

L'ADECNAP, qui a reçu le soutien des Maires des trois communes de Villepreux, des Clayes-sous-Bois et de Plaisir :

- **recueille** une pétition qui sera adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines et à Monsieur le Directeur de la DGAC pour demander la suppression de cette trajectoire dangereuse et polluante,
- **solicite** votre adhésion pour participer activement à son action (10 euros),
- **centralise** vos constats de survol illicite d'habitation pour les transmettre aux autorités,
- **vous informe** sur le site web : www.adecnap.com et par des réunions,
- **vous représente** auprès des autorités : Ministres, Députés, Préfet, Maires, DGAC, Aéroports de Paris, Police de l'Air et des Frontières,
- **se concerta** avec les associations de riverains et les associations de défense de l'environnement,
- **communique** par la presse et la télévision,
- **maintien** le dialogue avec les associations de pilotes de Chavenay et de Saint-Cyr l'École.

ADECNAP 12 rue Emmanuel Mounier 78370 PLAISIR—Tél. : 06 73 10 39 87—Site web : www.adecnap.com—Adresse de messagerie : adecnap@wanadoo.fr



L'ADECNAP fait le point de son action contre les nuisances avions et hélicoptères au cours d'une réunion d'information le vendredi 27 mai à 20.30 heures à l'École élémentaire Henri PROU, rue J. Duclos (près du Stade René Rousseau) aux Clayes-sous-Bois.

RD 30 : BILAN DE LA CONCERTATION

Le 23 mars 2005, des représentants de l'ARGPP ont assisté à la séance du Conseil Général concernant la concertation relative à l'aménagement de la RD 30 qui a eu lieu du 15 au 27 novembre 2004. L'assemblée départementale a entériné ce rapport et le projet suit son cours sans tenir compte des propositions Plaisiroises.

Bilan de la concertation présenté par le Conseil Général :

- 588 personnes se sont exprimées dont 8 associations locales et 14 entités commerciales.
- 5 % environ des signataires sont favorables au projet
- 11 % environ expriment des craintes et demandent des adaptations au projets
- 84 % sont défavorables à ce projet proposé et craignent de voir la ville coupée en deux par une voie rapide de transit à forte proportion de poids lourds et sans bénéfice aucun pour les quartiers.

Les propositions des Plaisirois n'ont pas été retenues :

- soit parce qu'elles ne seraient pas souhaitables comme par exemple les liaisons de la RD 30 vers les quartiers dont la réalisation « ne permettrait pas de garantir la tranquillité et la sécurité des quartiers de Plaisir » et qui « est contraire aux objectifs recherchés ainsi qu'aux dispositions souhaitées par la municipalité », ou encore comme l'accès direct au centre commercial sous le giratoire du petit St. Cloud qui « rend complexe la lisibilité du carrefour », etc.
- soit parce qu'elles seraient techniquement impossibles ! comme par exemple les liaisons des quartiers vers la RD 30 ou encore la création d'un passage souterrain sous la N 12, etc.

Ce rapport ne comprend pas de dossier technique.

Seules quelques dispositions mineures sont acceptées comme deux « tourne-à-droite ».

Deux études supplémentaires sont évoquées dont une concernant le carrefour de la **rue Pierre Curie/ Jules Régnier** pour « mesurer l'impact du projet sur ce carrefour et le réaménager le cas échéant ».

Par ailleurs, il faut constater un **glissement des objectifs** pour ce projet puisque le rapport du Conseil Général ne mentionne plus la « desserte des quartiers » et parle dorénavant « d'améliorer la capacité de la RD 30 ».

Vous voulez en savoir plus ? Consultez le rapport auprès du Conseil Général ! Contactez-nous !

Elisabeth BARKAOUI





NOUS AVONS DIT « OENOLOGIE » ?

C'est dans la salle de l'ancienne école Jean Moulin qu'un petit groupe de 20 personnes s'est donné rendez-vous 3 jeudis soirs pour apprendre à découvrir les secrets cachés des vins, en particulier les blancs de Loire et les rouges du sud-ouest et de Bourgogne.

Début de séance, c'est oreille attentive que nous suivons le petit cours théorique d'un « as du vin », Pascal Vincelet (maître sommelier). Et place à la pratique, le verre de dégustation à la main, la baguette de campagne découpée et les crachoirs prêts à l'emploi (bien qu'ils n'aient pas été beaucoup utilisés...), nous dégustons et échangeons nos sensations. Et c'est là que ça devient difficile ! Trouver des senteurs fruitées, végétales, florales ou encore minérales ... !

Mais le bilan gustatif est simple : on aime ou pas le vin dégusté !

Les deux petits jeunes
Mélanie et Jérémy

LES GENS DU VOYAGE VONT ELIRE DOMICILE SUR LE PLATEAU

Merci, tout d'abord à Catherine Duhem de me donner l'occasion de me faire l'écho de nombreuses réflexions entendues autour de moi ces dernières semaines.

Un article paru semble-t-il dans les Nouvelles de Versailles annonçait, il y a quelque temps la vente d'un terrain aux Gâtines, pour accueillir les gens du voyage.

Ce journal étant lu par peu d'entre nous, la nouvelle est passée inaperçue. Nous l'avons donc apprise par hasard.

Il nous a semblé pour le moins étonnant qu'aucune « publicité » n'ait été faite, sur cet achat de terrain par la Mairie alors que dans le même temps, nous sommes au fait de la moindre nuisance établie ou à venir, qui donne lieu à nombre de pétitions.

Les habitants des Gâtines ont été mis devant le fait accompli : un vaste terrain agricole situé derrière l'entrepôt des cars Hourtoule, sera donc aménagé par la Mairie afin d'y accueillir les gens du voyage.

Nous nous efforçons tous de maintenir sur ce plateau un art de vivre et une certaine tenue de nos maisons et de nos rues, déjà abîmées par des panneaux publicitaires des passages de véhicules lourds etc...

Il nous faudra accepter sans rien dire cette aire (déjà refusée par d'autres quartiers de Plaisir,) qui, outre le peu d'esthétique et les nuisances évidentes occasionnées, ne contribuera pas à mettre en valeur notre quartier.

Il ne faut pas mélanger le fait d'accueillir cette population dans les meilleures conditions possibles, aussi bien pour elle que pour nous, et un minimum de concertation avec les habitants des Gâtines afin de leur permettre d'exprimer leur avis ou leurs objections.

L'association à cet égard s'est montrée curieusement muette.

Y a t'il des causes « nobles » pour lesquelles on nous demande de signer des pétitions et d'autres, pour lesquelles le fait accompli suffit ?



LE CARNAVAL

Le premier dimanche après les vacances d'hiver, nous avons participé au carnaval. C'était super bien. Il y avait des gâteaux, des barbes à papa et à la fin nous avons fait brûler M. Carnaval.

Mais entre temps, il y a surtout eu le concours de déguisements.

Il y avait un savant fou, des vaches, des jumelles, un buisson fleuri, des mousquetaires et bien d'autres encore.

Les vaches avaient même un slogan : « La nouvelle race bovine c'est la vache des Gâtines. »

Je vous le dis car elles ont remporté un premier prix au concours.

Elles étaient gardées par un tout petit chien blanc qui sur la scène a fait le beau.

Pour abrégé, c'était super chouette. Vivement l'année prochaine.

Marion DANIEL

AVIS DE RECHERCHE

Disparue le 14 mars, notre banderole publicitaire pour le carnaval du plateau qui entourait le rond-point à côté du centre commercial. Forte récompense (notre gracieuse considération) à qui nous la rapportera. Contactez le journal.



Nathalie MONNIN

POURQUOI LES HABITANTS DU « HAUT PAYS DE PLAISIR » ONT-ILS BATAILLÉ PENDANT VINGT ANS POUR AVOIR UNE ÉCOLE ?

Peut-être avez-vous remarqué, en passant devant la charmante petite école des Gâtines, qu'une date est inscrite sur le fronton ? 1898. En effet, c'est en février 1898 que fut posée la première pierre de cette école, après vingt ans de débats et discussions. Tout commence en août 1879. Plaisir est alors un petit village de 1 180 h répartis sur 8 hameaux dont quatre se trouvent sur le plateau : les Gastines, la Chaîne, le Buisson et Sainte Apolline. L'école du village est située au chef-lieu, face au Prieuré, dans la maison Justaud, achetée par la commune en 1839 pour y installer aussi la mairie.

En août 1879, le maire de Plaisir, Pierre Esnot, reçoit une pétition des habitants du plateau réclamant une école aux Gâtines. Le Conseil municipal refuse, mais le préfet, favorable au projet d'une école mixte (ce qui est surprenant pour l'époque) insiste, fait des propositions, menace d'imposer. Finalement une classe ouvre en 1880 au premier étage d'une maison louée aux Gâtines, car la commune de Plaisir n'a pas les moyens financiers pour construire une école ; mais le lieu est mal adapté, il faut faire des travaux. Et les habitants du « Haut pays » menés par Alexandre Noré, cultivateur au Buisson et conseiller municipal, continuent à réclamer une école.

Pourquoi tant d'insistance ? Bien sûr l'enseignement primaire est une préoccupation de l'époque : Jules Ferry a fait voter en 1881-82 les fameuses lois scolaires qui instaurent l'école primaire gratuite obligatoire et laïque ? Mais Plaisir a déjà une école. Celle-ci est éloignée ? Mais les enfants ont l'habitude de marcher à cette époque !



Alors, il existe peut-être d'autres raisons.

Plusieurs documents nous mettent sur la piste : dans la monographie qu'il a rédigée en 1907 l'instituteur Jules Buchère a écrit qu'« un des habitants des Gastines, Eugène Martin, dit Stéphane, 45 ans, connaît bien le préfet de Seine-et-Oise, le baron Félix Cottu (puisqu'ils ont été élevés ensemble). C'est pourquoi il aurait demandé une école aux Gastines, première étape vers la constitution d'une commune des Gastines dont il serait le maire ». La revendication d'une école serait donc liée à un autre projet : la sécession du Haut pays ; ce que semble confirmer cette phrase inscrite dans le registre des délibérations du conseil municipal en 1879 : « cette création (l'école) ne fera qu'augmenter la scission qui va croissant entre ce hameau et le reste de la commune dont les intérêts des populations sont déjà divisés ». Divisés les Plaisirois ? En avril 1881, 1332 personnes du Haut Pays adressent une pétition au préfet demandant « l'érection des quatre hameaux en une commune distincte de Plaisir », développant à l'appui des arguments économiques, financiers, politiques. Tous arguments évidemment rejetés par le maire, qui appelle ses concitoyens à la raison, soucieux de préserver l'unité communale. L'affaire est classée (provisoirement du moins comme nous le verrons plus loin).

Alors pourquoi l'école des Gâtines a-t-elle été construite ? Eh bien parce qu'en 1893, alors que Prosper Dufour est maire, il devient indispensable de faire des travaux à l'école du centre. Or les devis sont très élevés et le conseil municipal envisage la construction de deux écoles, l'une au centre et l'autre aux Gâtines. Les affaires trainent encore un peu car il faut trouver l'argent. En février 1898, les travaux de construction commencent enfin aux Gâtines et durent un an. L'école ouvre à la rentrée des vacances de Pâques 1899 et son inauguration a lieu le 14 juillet suivant ; quant à celle du centre (l'actuelle mairie-annexe) il faudra attendre avril 1912 !

Et que sont devenus les projets de sécession ? La question est relancée en 1904 ; cette fois-ci le conseil municipal en prend l'initiative. Par 9 voix sur 11, la deuxième section électorale créée en 1882 (le Haut pays) est érigée en commune. Les Plaisirois sont alors invités à donner leur accord. Résultats : bien que les « pour » l'emportent largement (259 contre 39 mais 156 abstentions), cette consultation n'a pas suffisamment mobilisé les habitants du plateau ; et les conditions imposées par le préfet (1/3 des inscrits favorables au projet) ne sont pas remplies puisqu'il manque 3 signatures. Les habitants du Haut pays ont donc finalement refusé de constituer une commune distincte et sont demeurés Plaisirois. Pourquoi ? Nous ne connaissons pas les raisons. Vingt trois ans s'étaient écoulés, les motivations des habitants avaient changé. Et peut-être que l'école les avait rendus « raisonnables » ?

Et si l'histoire de Plaisir vous intéresse, nous vous recommandons vivement la lecture du livre d'Henri Vigot « Des Carnutes aux Franciliens ».

Anne-Marie DECONINCK

Journal édité par l'Association des Résidents des Gâtines et du Plateau de Plaisir
Adresse : ARGPP – Mairie de Plaisir – 78370 Plaisir – Contact : Catherine Duhem (01.30.54.06.25)
Email : argpp@free.fr – Internet : <http://perso.wanadoo.fr/argpp>
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE